



# Règlement intérieur

Ce règlement intérieur ne fait que préciser les statuts, il ne saurait s'y substituer.

## Les membres

Le prix de l'inscription annuelle comprend :

- Le montant de la licence payée à la Fédération Française de Roller Sport,
- L'assurance obligatoire de la fédération,
- La cotisation à l'association.

Les montants des cotisations sont fixés annuellement par l'assemblée générale sur proposition du bureau (comité directeur).

**Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.** Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

**Toute inscription dont le dossier est incomplet (Dossier d'inscription + Photo récente + Certificat médical de moins de 3 mois + Paiement de la cotisation) ne peut être considérée comme valide.**

## Admission de membres nouveaux

**Un essai est possible avant l'inscription. Du matériel peut être prêté pendant cette durée et uniquement celle-ci.**

**Les personnes désirant adhérer devront remplir un dossier d'inscription et avoir leur propre matériel.**

Pour les mineurs de moins de seize ans, le dossier sera rempli par le/les représentant(s) légal/légaux.

Cette demande doit être acceptée par le comité directeur.

A défaut de réponse dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier d'inscription, la demande est réputée avoir été acceptée.

Le règlement intérieur à jour est remis à chaque adhérent et est consultable sur le site Web du club, les statuts du club sont disponibles sur simple demande auprès du comité directeur.

**Suite à la décision de l'assemblée générale du 19/02/2015 nous limitons le nombre de place à 30 licenciés pour le cours initiation des enfants de 4-9 ans.**

## Exclusions

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association sportive, un membre peut être exclu pour les motifs suivants:

- Apport et usage de boissons alcoolisées au sein du gymnase sans dérogation,
- Non-respect de l'interdiction de fumer dans le gymnase,
- Absence non justifiée aux réunions,
- Dégradation des biens et/ou des locaux,
- Comportement dangereux,
- Propos désobligeants envers les autres membres,
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association,
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur,

Elle doit être prononcée par le comité directeur après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

Le membre sera convoqué par lettre recommandée avec AR. Cette lettre comportera les motifs de la radiation. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix.

La décision de radiation sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

## Fonctionnement de l'association

### Sécurité

Les membres doivent suivre les consignes de sécurité de l'entraîneur et/ou de l'animateur.

Les téléphones portables, les iPod et autres gadgets sont interdits durant les cours (sauf besoin évoqué par l'entraîneur ou l'animateur).

Les chewing-gums sont interdits.

Les mineurs devront être accompagnés par un de leurs représentants légaux jusqu'à l'intérieur du gymnase et ceux-ci devront vérifier la présence de l'entraîneur et/ou de l'animateur au début de séance.

Le gymnase devant être libéré après le cours, il est demandé aux représentants légaux d'être présent avant la fin de la séance pour récupérer leur(s) enfant(s).

Les mineurs devront attendre leur représentant en présence de l'entraîneur et/ou de l'animateur dans le gymnase jusqu'à l'arrivée du représentant légal, sauf autorisation signée sur la fiche d'inscription.

Il est demandé aux parents de ne pas intervenir pendant le cours pour que l'entraîneur et/ou l'animateur puisse réaliser sa séance dans de bonnes conditions de sécurité.

Il est demandé aux parents qui sont accompagnés d'un ou plusieurs enfants non inscrits au cours, de surveiller celui/ceux-ci afin de ne perturber d'aucune manière le cours.

### Protections obligatoires (établi en accord avec la réglementation fédérale)

Roller loisir : casque adapté et réglé, protections coudes, genoux et poignets.

Freestyle: casque adapté et réglé, poignets (une dérogation parentale écrite sera possible pour les patineurs ayant un niveau pouvant justifier le non port des protection (à l'appréciation de l'entraîneur / animateur)), le patineur est invité à remettre ses protections sur les figures qu'il maîtrise mal ou en apprentissage et qui peuvent engendrer une chute.

Freeride : casque adapté et réglé, protections coudes, genoux et poignets.

Vitesse : casque adapté et réglé autres si nécessaire (à discrétion de l'entraîneur / animateur).

Roller derby : casque adapté et réglé, protections coudes, genoux et poignets, protège-dent.

Artistique : casque adapté et réglé, poignets (une dérogation parentale écrite sera possible pour les patineurs ayant un niveau (à l'appréciation de l'entraîneur / animateur) pouvant justifier le non port des protection), le patineur est invité à remettre ses protections sur les figures qu'il maîtrise mal ou en apprentissage et qui peuvent engendrer une chute.

Sport collectif : casque adapté et réglé, poignets, et toutes autres protections supplémentaires se justifiant (à l'appréciation de l'entraîneur / animateur)

**L'entraîneur et/ou l'animateur est autorisé à exclure du cours toutes personnes n'ayant pas les protections obligatoires.**

**L'entraîneur / animateur, peut autoriser ponctuellement une dérogation du port des protection en rapport avec l'activité (hockey, freesbee....).**

### Horaires

Afin de profiter au maximum du créneau horaire, **il est impératif d'être en tenue sur le terrain à l'heure.** Comme dans tout sport collectif, une équipe ne peut être efficace que si le respect d'autrui existe.

**L'échauffement est obligatoire.** En cas de retard, il vous sera demandé de vous échauffer correctement et individuellement avant de rejoindre le groupe.

**Les adhérents peuvent participer à toutes les sections qu'ils désirent, avec l'accord de l'entraîneur et/ou de l'animateur de la/des sections concernée(s).**

15 minutes après l'heure de début théorique d'entraînement, l'entraîneur /animateur est considéré comme absent, le cours est de ce fait annulé (pour des questions d'assurance).

**Le créneau horaire doit être libéré à l'heure** pour laisser la place au cours suivant, ou pour permettre au gardien de fermer le gymnase à l'heure.

## Accidents

En cas d'accident, les pompiers seront prévenus et prendront les dispositions nécessaires. Nous vous rappelons qu'un poste téléphonique est prévu à cet effet dans le hall d'entrée du gymnase, il est vivement déconseillé de les appeler d'un téléphone portable.

Tout accident doit être déclaré dans les 5 jours à l'aide d'un formulaire téléchargeable sur le site Internet de la FFRS <http://www.ffroller.fr/> ou sur <http://rolskanet-ffrs.net/> avec les identifiants et mot de passe du blessé. Doivent être joints à cette déclaration d'accident tous les justificatifs qui seront utiles au règlement du dossier.

La déclaration d'accident doit être envoyée à : MMA - Service Prévoyance – 1 allée du Wacken – 67 000 STRASBOURG  
Tél : 03 88 11 70 08 ou 03 88 11 70 21.

## Contrôles anti-dopage

Conformément à la loi, des contrôles de détection de produits dopants pourront être effectués avant, pendant et après les compétitions et en entraînement pour ces dites compétitions.

## Assurances

**Les licenciés bénéficient des garanties liées à leurs licences, le club décline toutes responsabilités autres que celles couvertes par l'assurance. Le club décline toutes responsabilités en cas de vol avant, pendant et après les entraînements.**

Le dossier d'inscription devra être déposé complet auprès d'un animateur dès le premier cours (sauf séance d'essai).

**Par mesure de sécurité l'entraîneur et/ou l'animateur se donne le droit d'exclure du cours toute personne n'ayant pas validé son inscription.**

## Représentation de l'association

L'ensemble des tenues, flyers et documents réalisés par les membres de l'association doivent être acceptés par le conseil d'administration.

Les manifestations organisées au sein ou au nom de l'association devront être signalées et validées par le conseil de direction.

Le site [www.nordiksdetouraine.fr](http://www.nordiksdetouraine.fr) est le site de référence de l'association, les adhérents doivent prendre contact avec la personne responsable (responsable communication) afin de partager les informations spécifiques à chaque section.

Le site Facebook sert à signaler les manifestations.

## Dispositions diverses

### Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi, modifié par le comité directeur conformément à l'article 18 des statuts de l'association.

Le nouveau règlement intérieur est joint au dossier d'inscription de tous les membres de l'association en début d'année sportive, et disponible sur le site Web de l'association.

Le club décline toutes responsabilités en cas de non-respect de ce règlement.